

CHAMPIONNATS B DE LA SECTION QUÉBEC

PATINAGE CANADA 2019

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE 31 janvier au 3 février 2019

LIEU Centre Eugène Lalonde et Palais des sports Léopold-Drolet

.....
HÔTE CPA Sherbrooke

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA

P-18-005

AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 6 décembre 2018, 16h, (HAE (UTC-04:00))

Veuillez noter qu'aucun délai ne sera accordé et que seul le courrier reçu à cette date sera considéré.



Table des matières

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL.....	3
PATINOIRES.....	4
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS.....	4
INSCRIPTION DES CONCURRENTS.....	5
DROITS D'INSCRIPTION	5
CONTENU DE PROGRAMME	6
INSCRIPTION	6
MUSIQUE	9
PRIX.....	10
HÉBERGEMENT	10
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ	10
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS.....	11

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats B de la section Québec, permettent de repérer les meilleurs patineurs de la Section. Les championnats B de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

La planification et l'exécution de chaque championnat de section sont déléguées à la section ou à son comité organisationnel avec le soutien de Patinage Canada à l'échelle nationale, et l'événement est sous la supervision technique d'un représentant technique désigné par la section.

Les championnats « B » de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de reconnaître les commanditaires et d'offrir un spectacle de patinage aux publics au niveau provincial.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats « B » de la section Québec de Patinage Canada 2019 se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#).

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

S'il y a moins de concurrents qui sont inscrits à un championnat de section que selon le quota alloué pour chaque section, la section peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents en question à la compétition Défi de Patinage Canada dans la même catégorie (le cas échéant).

PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL

Gestionnaire de la compétition :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Marie-Josée Tessier
514 252-3073 poste 3597
mjtessier@patinage.qc.ca
www.patinage.qc.ca

Présidente du comité organisateur :

Représentante technique :

Spécialiste de données en chef :

Lucie Lafond
Dany Dégarie
Claudine Hébert

PATINOIRES

Nom de la patinoire principale	Dimension de la surface des glaces :
Glace 1 Centre Eugène-Lalonde 350, rue Terril Sherbrooke (Québec) J1E 2K9	100' x 200'
Glace 2 Palais des Sports Léopold-Drolet 360, rue du Cégep Sherbrooke (Québec) J1E 2J9	85' x 200'

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

[Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.](#)

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIES** : [Voir le code déontologie de Patinage Canada.](#)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant le **6 décembre qui précède les championnats**. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test

supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.

- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club/école d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs/écoles appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le site www.amilia.com/fpaq. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **jeudi 6 décembre 2018 à 16 h.** conformément au paragraphe 4 des Règlements de compétition des Championnats de section.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais administratif (3.75%) et les taxes.

Juvenile, Pré-Juvenile, Sans Limites (Dames ou Messieurs)	150 \$
Pré-Juvenile Danse B, Pré-Juvenile Couple et Juvenile Couple	85 \$/ par partenaire
Pré-Juvenile Danse A et Juvenile Danse	130 \$ / par partenaire

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne ou par chèque. Aucun chèque postdaté après le **6 décembre 2018** ne sera accepté. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec
a/s Marie-Josée Tessier, coordonnatrice aux compétitions
4545, av. Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

La section doit vérifier l'admissibilité de tous les concurrents, en consultation avec le bureau national de Patinage Canada.

L'accréditation des patineurs, officiels et entraîneurs débutera une heure avant le début de l'évènement sur le lieu de la compétition.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent compléter le formulaire en ligne de contenu de programme avant le **lundi, 21 janvier 2019**.

Une facture au montant de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant **au 22 janvier 2019**, sera transmise par Patinage Québec via Amilia. Les patineurs devront effectuer le paiement avant leur accréditation à la compétition.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)

INSCRIPTION

Veuillez consulter [INSCRIPTION](#)

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SECTION B DE LA SECTION QUÉBEC DE Patinage Canada

- (1) **ÉPREUVES JUVÉNILE** : Les épreuves Juvéniles comprennent les quatre disciplines décrites ci-dessous.
 - (a) **PATINAGE EN SIMPLE (Moins de 14 ans)** : Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (b) **PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend un programme libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.). La composition et les exigences d'un programme libre bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

c) **DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :

DANSES SUR TRACÉ : Deux danses énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé : **Ten-Fox et Valse Européenne**.

DANSE LIBRE : Une danse libre en musique d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de danse ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(2) **ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILE**

(a) **PATINAGE EN SIMPLE (MOINS DE 11 ANS)** : Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgée de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(b) **PATINAGE EN COUPLE**: Cette compétition comprend un programme libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.) La composition et les exigences d'un programme libre bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

(c) **DANSE « A »** : Cette compétition comprend deux parties :

DANSES SUR TRACÉ : Deux danses énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé : **Tango Fiesta et Valse Willow**.

DANSE LIBRE : Une danse libre en musique d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test STAR 4-5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- (d) **DANSE « B »** : Cette compétition comprend une partie :

DANSES SUR TRACÉ : Deux énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé : **Tango Canasta et Baby Blues**

- (i) **TEST** : Avoir réussi une danse du test STAR 1-3 (Preliminaire) de danse ou un test de niveau supérieur.
(ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(3) ÉPREUVES SANS LIMITES

- (a) **PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 10 ANS DAMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.

- (i) **TEST** : Aucune restriction
(ii) **ÂGE** : Être âgées de moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- (b) **PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 9 ANS DAMES ET MESSIEURS** : Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.

- (i) **TEST** : Aucune restriction
(ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- (c) **PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 8 ANS DAMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.

- (i) **TEST** : Aucune restriction
(ii) **ÂGE** : Être âgées de moins de 8 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- (d) **PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 7 ANS DAMES** Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.

- (i) **TEST** : Aucune restriction
(ii) **ÂGE** : Être âgées de moins de 7 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION

L'inscription commencera une heure avant le début des événements.

Les CD doivent être remis lors de votre inscription sur le site de la compétition une heure avant l'ordre de passage.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

[Politiques et procédures de Patinage Canada](#) s'applique.

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire). Ils doivent l'avoir autour du cou en tout temps.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés « Entraîneur régional »;
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire, ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membres en 2018-2019
 - Preuve de certification
 - Carte valide de premiers soins
 - Preuve que le BackCheck est à jour

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Exigences concernant la musique

Chaque concurrent ou équipe doit fournir deux CD au moment de son inscription – un pour la compétition, marqué « bande maîtresse », et l'autre marqué « copie ».

Normes pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente ou de l'équipe suivi de la catégorie, du type de programme – court ou libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique et les patineurs ou équipes doivent y indiquer clairement leur nom, catégorie, type de programme – court ou libre, et la durée totale de la musique.

PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec, le CPA Sherbrooke et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photos et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

L'entreprise de vidéographie HFT Communications sera sur place. Les commandes vidéo seront prises directement sur le site de la compétition.

L'entreprise de photographie Danielle Earl sera sur place. Les commandes photo en seront prises directement sur le site de la compétition.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

ENTRÉE :	12 ans et plus : 10 \$ par jour
	6 à 11 ans : 5 \$ par jour
	5 ans et moins : gratuit
PASSEPORT :	25 \$ pour trois jours
	30 \$ pour trois jours

Lors de l'accréditation, **seul** le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd son laissez-passer, il devra s'en procurer un autre au coût de 15\$. Dans les vestiaires, seuls les patineurs Sans Limites seront autorisés à avoir un chaperon autre que l'entraîneur.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP a publié durant l'été pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats de section.